

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23/03/2010

NOMBRE DE CONSEILLERS : * En exercice : 14, * Présents : 14, * Votants : 14

PRÉSENTS : M. LAGET Bernard, Mme MAKAREINIS Marie-José, Mlle ARCURI Gisèle, M. VINCENT Pierre, M. PERRIER Jacques, M. BENOIT Pascal, M. BRET Yannick, Mme CHATAIGNON Evelyne, Mme FRANCOIS Josiane, Mme HUET Isabelle, Mme MARION Claudette, M. THENARD Michel, Mme ROYON Jocelyne, M. SERVADEI Bernard.

SECRÉTAIRE ÉLU POUR LA DURÉE DE LA SESSION : M. BENOIT

1) Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 1^{er} décembre 2009

Vote à l'unanimité.

2) Vote des taux des différentes taxes

Il convient de fixer, comme chaque année, les taux des différentes taxes. Une augmentation est proposée pour l'année 2010 à savoir : taxe d'habitation : 7,5 %, taxe foncier bâti : 7,5 %, taxe foncier non bâti : 47,07 %. Vote à la majorité (1 abstention de Mr THENARD).

3) Approbation des comptes administratifs, comptes de gestion, résultats d'exploitation 2009, budgets primitifs 2010 : commune, assainissement, eau et BIL.

Vote à l'unanimité.

4) Adhésion formelle à la société d'économie mixte "Energies" du SIEL

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une délibération a été prise le 31 mars 2009 pour le projet porté par le SIEL de la création d'une société d'économie mixte (SEM) sur le développement des Energies Nouvelles à destination des organismes d'entrant pas dans le champ de compétence du SIEL. Il précise que les communes ont la possibilité d'adhérer à ce type de société. Il est nécessaire maintenant d'approuver l'actionnariat définitif de la SEM Energies Loire. Il indique qu'il sera représentant permanent à l'assemblée générale des actionnaires.

Mme MAKARENIS quitte la salle – Vote à la majorité.

5) Modification du POS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est dotée d'un Plan d'Occupation des Sols (POS) approuvé et modifié le 4 décembre 2007. Elaboré à partir de 1996, ce document d'urbanisme ne correspond plus à l'évolution récente de la commune et à ses besoins de développement futur. Les infrastructures de réseaux ont été réalisées et il convient de mettre en adéquation, objectifs de développement, infrastructures et réseaux divers. La commune souhaite engager une procédure de modification du POS pour mettre en œuvre un projet d'équipements publics. Vote à l'unanimité.

6) Cession gratuite d'un terrain au vitty

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un terrain situé chemin de Vitty appartenant à Monsieur TOMOLILLO a été vendu à l'entreprise BATISSEURS DE REVES. Pour faciliter l'accès au centre technique municipal et le croisement entre les véhicules, la commune a exercé son droit de préemption pour une partie de la parcelle cadastrée C1498, le long de la voirie pour créer un aménagement de sécurité. Un document d'arpentage a été établi et signé par les deux parties. Un acte notarié doit suivre. Vote à l'unanimité.

7) Cession d'une propriété au bourg

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune s'est engagée à embellir les espaces publics et à améliorer l'image de Châteauneuf dans plusieurs hameaux. Dans le cadre de l'amélioration du bourg de Châteauneuf, la commune peut acquérir un bâtiment et le terrain attenant. En effet, Monsieur CERVANTES a indiqué à la mairie qu'il souhaitait vendre sa propriété à la commune. Vote à l'unanimité.

8) Changement des ballons fluos par le SIEL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de Changement de ballons fluo en sodium. Ces travaux s'effectueront sur plusieurs années selon les projets de la commune. Mme MAKARENIS quitte la salle – Vote à la majorité.

9) **Modalités de recouvrement de la contribution des communes au SIPG**

La commune adhérente au Syndicat Intercommunal du Pays du Gier peut s'acquitter de sa contribution. La commune décide de s'acquitter par la fiscalisation. Vote à l'unanimité.

10) **Rapport annuel 2008 sur la qualité et le prix du service public de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés de SAINT ETIENNE METROPOLE**

Saint Etienne Métropole a transmis son rapport annuel 2008 sur la qualité et le prix du service public de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés par le biais de leur site internet :<http://www.agglo-st-etienne.fr>. Vote à l'unanimité.

11) **Questions diverses**

➤ **Avenant à la convention enfance et jeunesse n°2007-297 du SIPG**

Le SIPG et la commune ont signé un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) le 21 décembre 2007 avec la CAF de Saint Etienne, la MSA de Loire-Ardèche. Afin d'intégrer cette action dans le contrat Enfance Jeunesse, un avenant à la convention enfance jeunesse n°2009-01 doit être validé. Vote à l'unanimité.